

moi, nous devons soutenir le contraire et veiller à ce que la personne soit fondamentalement responsable de ses actes. J'aimerais voir le rétablissement de ce principe dans notre mise en ordre de l'économie ainsi que dans l'organisation de nos programmes sociaux. Mais aussi et encore plus nous devons invoquer ce principe dans la rédaction de nos lois et dans leur application. Sinon nous ne pouvons avoir ni loi ni ordre moral.

Les procès de Nuremberg ont été parmi les plus importants événements juridiques de notre époque. Les procès de Nuremberg ont été utiles en ce sens qu'ils ont permis de prouver au monde qu'un individu ne peut rejeter sur la société la responsabilité de son comportement. Il peut dire qu'il a obéi aux ordres, qu'on lui avait ordonné de le faire et que tous faisaient de même. En fait, les jugements de Nuremberg signifiaient: Vous l'avez fait, vous devez accepter la responsabilité et vous devez payer le prix.

Maintenant nous demandons de mettre un relief de ce genre dans la loi canadienne. Nous voulons que le Canada devienne un pays où chaque personne est libre mais a également des responsabilités devant la loi.

J'ai lu dernièrement un roman très intéressant et parfois révélateur, intitulé «Les confessions de Valacchi». Décrivant les expériences d'un tueur de la mafia, Joe Valacchi, l'histoire explique comment Joe avait l'impression que chacun devait être blâmé de tout ce qui se passait dans sa vie, à l'exception de lui-même. Ce genre de raisonnement est peut-être compréhensible dans l'esprit pervers d'un tueur à gages. Mais en aucun cas les députés et les ministres de la Couronne ne peuvent avoir un raisonnement semblable.

Des voix: Bravo!

M. Stackhouse: Ce que nous devons voir, c'est la vérité à laquelle le philosophe contemporain français Jean-Paul Sartre a apporté un témoignage très sensé et profond. C'est que lorsque l'on a expliqué toutes les influences du milieu que l'on veut expliquer, lorsqu'on a tenu compte de toutes les conséquences de la société, l'individu doit tout de même prendre la décision définitive sur le genre de vie qu'il va mener; le comportement humain est sans aucun doute le résultat des choix de l'individu. C'est pourquoi je souhaite que nous ayons toujours un système de lois qui dirait à l'individu: oui, nous tiendrons compte de tous les facteurs qui ont fait de vous ce que vous êtes, mais vous devez avant tout admettre que vous êtes personnellement responsables ce que vous êtes.

Nous dirions à une personne qui en tue un autre: vous vous jugez-vous-même, vous vous condamnez vous-même. Il se peut que quelqu'un d'autre mette en œuvre le mécanisme de l'exécution, mais c'est vous-même qui vous êtes mise sur le chemin qui vous y a menée. Si un homme meurt exécuté, il meurt d'une mort qu'il a fondamentalement choisie et qu'il aurait fondamentalement pu éviter.

Pour les trois raisons suivantes, monsieur l'Orateur, j'espère que le Parlement votera contre ce projet de loi, et s'y opposera fermement. En premier lieu, parce que les habitants de notre pays veulent que le Parlement prouve qu'il s'agit d'un pays où la loi est mise en application. En second lieu, parce que l'existence de cette loi dans nos statuts exerce un effet préventif pour un grand nombre d'individus qui pourraient prendre la vie d'autrui. En troisième lieu, parce que c'est l'expression d'une liberté personnelle et individuelle. Rejetons ce projet de loi et faisons revenir le Canada aux lois de l'ancien Code criminel. En agissant ainsi, nous exprimerons la volonté du peuple qui ne veut pas de la tolérance mais de l'ordre. Il

est fatigué de cette absurdité et il veut de la responsabilité.

Des voix: Bravo!

● (2120)

[Français]

M. Gilles Marceau (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur le président, ayant été élu député pour la première fois en 1968, je n'ai pas eu l'occasion de participer aux débats antérieurs sur l'importante question actuellement à l'étude. C'est donc avec une certaine anxiété, mais aussi avec une certaine satisfaction, que j'aurai l'occasion d'exprimer, durant quelques minutes, mes opinions personnelles sur ce sujet fort controversé, mais qui demeure néanmoins l'un des plus importants que nous ayons eu à discuter depuis fort longtemps.

La première question qui se pose à mon esprit est peut-être celle du rôle du député dans un débat de cette envergure. Le mandat qu'a reçu un député l'oblige-t-il nécessairement à se comporter comme semblent le vouloir ses électeurs, ou doit-il être cet homme qui sait informer ceux-ci, les diriger dans le sens qu'il croit le meilleur, en un mot, être le député d'avant-garde qui ne se contente pas de se laisser balotter par l'opinion de ses électeurs, mais prend la responsabilité d'essayer de les aider et d'appliquer pour eux les lois qu'il croit les plus appropriées?

J'ai eu l'occasion de faire moi-même parmi mes électeurs un sondage à la suite duquel j'ai dû reconnaître que la réponse fortement majoritaire m'obligerait, en quelque sorte, à voter d'une façon claire et précise pour la rétention de la peine de mort. Mais ce sondage comportait également, outre la question à savoir s'ils étaient ou non en faveur de la peine de mort, d'autres questions de même nature, à savoir s'ils étaient favorables au système de libération conditionnelle actuellement en vigueur au pays. La réponse a été aussi concluante que celle que j'avais posée sur la peine de mort. L'insatisfaction de mes électeurs est peut-être encore plus considérable que celle de ceux qui ont manifesté leur désir du maintien de la peine de mort.

J'en viens donc à la conclusion que le rôle premier du représentant d'une circonscription électorale est tout d'abord d'informer ses électeurs et de bien leur indiquer que les lois que le gouvernement essaie de mettre en vigueur répondent davantage aux besoins d'une société que nous voulons tous meilleure, d'une société où, d'une part, les individus auront le droit de vivre, où ils se sentiront protégés, et, d'autre part, où ils sentiront que les erreurs qu'ils pourront commettre, si graves soient-elles, ne seront pas considérées par l'État comme impardonnables, qui doivent être traitées avec violence et avec un esprit de vengeance, mais qui méritent d'être jugées avec justice et compréhension, avec un désir de réhabiliter l'individu, de lui faire jouer à nouveau son rôle de constructeur d'une société meilleure dans laquelle il a peut-être joué un rôle dont il n'était pas nécessairement le premier responsable.

● (2130)

C'est donc avec cet état d'esprit, monsieur le président, que je participe au débat, et c'est après avoir expliqué à maintes reprises à mes électeurs, dans ma circonscription, que je trouvais déplorable et triste que nous soyons obligés de vivre dans une société où nous devons envisager de rétablir la peine de mort—le retrait du bien le plus précieux: la vie—pour essayer de protéger la société d'une minorité qui essaie de la détruire et de lui enlever ce